



## Achat d'un bien immobilier

Par **Aurore45190**, le **15/07/2011** à **09:35**

Bonjour,

Nous sommes actuellement entrain d'acheter un bien immobilier issu d'une division de propriété. Nous avons signé le compromis de vente et nous allons signé chez le notaire à la fin du mois de juillet.

Il y a trois jours (le 13/07/2011), l'agent immobilière nous contacte pour nous informer que la mairie est en fait propriétaire d'une parcelle de notre terrain (moins d'1/20ème). Ni la mairie, ni l'agence immobilière ne nous a prévenu de ce petit désagrément avant la signature du compromis. Nous avons contacté l'actuel propriétaire qui a été également très surpris de cette nouvelle, puisque que ce morceau de terrain est dans sa famille depuis 3 générations et qu'aucune personne de la mairie ne s'est manifestée pendant toutes ces années ou bien même n'a entretenu ce bout de terrain. Il paraît que les cadastres ont été modifiés il y a quelques temps mais l'actuel propriétaire n'en a jamais été informé. De plus, la mairie nous a confirmé qu'il n'y aura aucun aménagement de leur part sur cette parcelle.

Le compromis de vente précise que cette parcelle appartient bien au propriétaire (d'après les cadastres).

Que pouvons-nous faire afin de garder cette parcelle?

Par **Domil**, le **15/07/2011** à **15:41**

non. Vous devez exiger une baisse de prix puisque la vente se fait, finalement, sur une superficie plus petite et que c'est la faute du vendeur